

NOTE D'INFORMATION – 28 février 2007

Qu'espérer de la conférence sur le coton des 15 et 16 mars 2007 ?

Les 15 et 16 mars 2007 se tiendra à l'OMC une session de haut-niveau du « Mécanisme du cadre consultatif du directeur général en faveur du coton ». C'est à la demande des pays du C4, des ministres du Commerce de l'Union africaine et du Groupe consultatif des pays les moins avancés que Pascal Lamy s'est décidé à organiser un tel événement. Ceci représente une occasion d'exposer une nouvelle fois les problèmes des pays africains producteurs de coton. Toutefois, il convient d'être vigilant sur le fait que la question de l'aide au développement ne doit être considérée que comme une solution additionnelle et complémentaire et non comme une réponse alternative à la négociation commerciale.

Présentation de la conférence

Sont invités à la réunion tous les membres de l'OMC, les participants ordinaires du Mécanisme du cadre consultatif du directeur général et des représentants de l'Union africaine, de la Commission économique pour l'Afrique, de l'UEMOA, de la CEDEAO et des PMA. Cette session de haut niveau s'inscrit dans le cadre du mandat concernant les aspects du coton relatifs à l'aide au développement décidé dans le Paquet de Juillet 2004. Selon le secrétariat de l'OMC, certains membres de l'OMC ont confirmé leur présence au niveau ministériel. L'objectif de cette conférence est de « faire le point sur les initiatives et les actions relatives à l'exécution des mandats concernant les aspects de la question du coton relatifs à l'aide au développement et à la politique commerciale ».

Opportunités

Cette conférence peut offrir l'opportunité aux autorités des pays donateurs et des pays bénéficiaires de l'aide au développement pour le coton de discuter ensemble des meilleures solutions à trouver pour un développement durable de la filière coton.

Sise dans l'enceinte de l'institution chargée de la négociation et de l'application des règles commerciales internationales, cette conférence peut permettre de ne pas dissocier la question commerciale de l'aspect aide au développement dans le règlement des problèmes du coton. En effet, la demande principale des pays du C4 (Bénin, Burkina Faso, Mali et Tchad) demeure la suppression des subventions au coton ayant un effet de distorsion sur le marché. La question de l'aide au développement n'a d'intérêt que si elle est traitée en étroite relation avec celle du commerce, la finalité des deux étant d'atteindre un développement soutenu et durable pour la filière et plus largement de contribuer au développement des pays africains producteurs de coton.

Risques

Le risque inhérent à toute conférence de grande ampleur est que les problèmes véritables – même bien exposés – ne soient abordés que superficiellement et que peu de résultats concrets en ressortent. Il y a également danger que s'exposent les ressentiments et les incompréhensions des uns et des autres (récipiendaires de l'aide versus donateurs, ceux qui pratiquent les subventions versus ceux qui demandent leur élimination) au détriment de la recherche commune de solutions dans un esprit de dialogue.

Le deuxième grand risque porte sur la dissociation de la discussion de l'aide d'avec la problématique commerciale. Si les négociations agricoles avançaient comme on est en droit de l'attendre, mi-mars aurait pu être le moment opportun pour définir les contours d'un paquet intégré commerce et aide. Malheureusement, il ne semble pas qu'il y aura des développements significatifs dans la négociation agricole avant le milieu du printemps. Les récentes déclarations du National Cotton Council américain ne sont guère encourageantes quant à la création d'un climat propice à la recherche de solutions concertées. Dans un communiqué daté du 22 février, le NCC accuse notamment le secrétariat de l'OMC d'outrepasser ses droits et de prendre partie pour les pays africains producteurs de coton, ce qui selon eux, menace les négociations du Cycle de Doha elles-mêmes. De plus, le NCC estime que l'organisation de cette conférence à la mi-mars aura également pour effet d'influencer les délibérations du panel de mise en conformité des décisions dans le différend qui oppose le Brésil et les Etats-Unis. En effet, la présentation des arguments des deux parties et des tierces parties dans ce litige a lieu les 27 et 28 février. Il serait regrettable – à la fois pour la conférence sur le coton comme pour le processus du règlement de différend – que des amalgames malvenus soient opérés entre le politique et le juridique.

Conclusion

Pour que cette conférence ne devienne pas une occasion manquée, il faudrait :

- que les responsables du commerce et de l'aide discutent tous ensemble de la manière de réconcilier les politiques agricoles nationales et les objectifs d'aide au développement dans un vrai souci de cohérence de ces politiques ;
- que la Conférence soit précédée ou suivie de réunions bi et plurilatérales plus restreintes et plus propices à un dialogue en profondeur.

Il reste maintenant à espérer que des représentants du plus haut-niveau à la fois des donateurs et des bénéficiaires, se rendent à Genève et y discutent, dans un esprit d'apaisement et de conciliation, sans que les uns ne deviennent les cibles des autres et réciproquement.

IDEAS Centre offre des services de conseils de politique générale aux gouvernements des pays en développement et en transition dans les domaines du commerce international, du développement et de la gouvernance économique. En liaison avec l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), IDEAS Centre aide les pays à faibles revenus à défendre leurs intérêts commerciaux et ainsi à mettre à profit leur appartenance à l'OMC d'une manière favorable à leur développement.

Nos précédentes notes d'information sont accessibles sur notre site: www.ideascentre.ch.

IDEAS Centre, 10, rue de l'Arquebuse, 1204 Genève, Suisse

T +41 22 807 17 40, F +41 22 807 17 41